



Pour la séance ordinaire du 6 octobre 2026

Ordre du jour

1. ***Ouverture de la séance***
2. ***Déclaration du maire***
3. ***Adoption de l'ordre du jour***
4. ***Période de questions***
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois de septembre 2026 au montant de 2 179 902.86 \$
7. **Dépôts :**
 - 7.1 ➤ Rapport mensuel du Service de développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois d'août 2026:	4 472 330 \$
Valeur au cours du mois d'août 2025:	5 020 692 \$
Valeur pour l'année 2026 :	50 968 099 \$
Valeur pour l'année 2025 :	59 688 011 \$
 - 7.2 ➤ Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 17 septembre 2026
 - 7.3 ➤ Rapport des dépenses autorisées pour le mois d'août 2026 – Règlement numéro 333-2024
 - 7.4 ➤ Rapport des embauches et mouvements de personnel pour le mois de septembre 2026
8. **GESTION ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption du Règlement numéro 370-2026 établissant les modalités de versement des droits de mutation
 - 8.2 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 337-02-2026 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 337-2024 concernant les travaux de pavage, d'éclairage, de reprofilage des fossés du domaine Cadieux, tel qu'amendé, afin d'en modifier l'objet par l'ajout de travaux d'ensemencement et d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant de 1 891 970 \$
 - 8.3 Langue française – Demande de rétablissement de l'exemption de 5 000 \$ pour les contrats municipaux

- 8.4 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 977 078 du cadastre du Québec à Gestion immobilière LA et LAA inc
- 8.5 Mise en disponibilité et autorisation de signature pour l'établissement d'une servitude de passage et d'entretien pour la mise en place d'équipements d'utilité publique sur une partie du lot 6 567 076 du cadastre du Québec
- 8.6 Mise en disponibilité et création d'une réserve financière pour le service de l'eau potable
- 8.7 Mise en disponibilité et création d'une réserve financière pour le service de l'eau usée
- 8.8 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 372-2026 concernant la circulation de certains véhicules hors route sur certains chemins et terrains municipaux et remplaçant le Règlement numéro 364-2026
- 8.9 Mise en disponibilité et ajustement budgétaire pour les Services des loisirs et de la culture, de la sécurité incendie et de la sécurité civile et pour le Service des infrastructures et travaux publics
- 8.10 Adoption des prévisions budgétaires 2027 et du Programme triennal en immobilisations 2027-2028-2029 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
- 8.11 Adoption des prévisions budgétaires 2027 et du Programme triennal en immobilisations 2027-2028-2029 de la Régie d'Assainissement des Eaux usées de Chatham / Lachute
- 8.12 Résolution pour établir les dates et heures pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2027
- 8.13 Approbation d'un règlement de la Régie d'Assainissement des Eaux usées de Chatham / Lachute (RAEUCL) – Règlement numéro 2026-010-02 modifiant le nouveau Règlement numéro 2020-010 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 300 000 \$ pour les travaux de remplacement et de mise à niveau des panneaux de contrôle de pompage sanitaires afin d'augmenter l'emprunt et la dépense, de 380 000 \$ à 500 000 \$
- 8.14 Établissement de sous-catégories d'immeubles dans la catégorie d'immeubles non résidentiels (INR) et d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle

9. **COMMUNICATIONS**
Aucun point

9. **RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Attribution de contrat d'assurance collective – Fonds régional d'assurance collective des municipalités des Laurentides – ASQ Consultants
- 9.2 Embauche de Benoit Clark au poste de chef aux opérations et responsable du volet formation au sein du Service de sécurité incendie et de la sécurité civile – Poste cadre permanent à temps partiel

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur la propriété située au 535, rue des Érables (lot 6 603 944 du cadastre du Québec)
- 10.2 Attribution de contrat pour l'achat, la livraison et la préparation de 3 000 tonnes métriques d'abrasif pour l'hiver 2026-2027
- 10.3 Acceptation des travaux de reconstruction du pont temporaire sur la montée Clark
- 10.4 Approbation de la programmation révisée – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
- 10.5 Autorisation d'utilisation de chemin de détour – Travaux de remplacement de ponceau sur la route 327 (route du nord) par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Adoption du Règlement numéro 291-03-2026 modifiant le Règlement numéro 291-2021 relatif aux règles de la bibliothèque municipale et à la tarification des services qui y sont offerts et remplaçant le règlement numéro 288-2020
- 11.2 Mise en disponibilité pour l'achat d'équipements pour l'aréna Gilles-Lupien
- 11.3 Renouvellement de l'entente de services avec le « Golf & Auberge L'Oasis » pour la saison 2026-2027 du centre de ski de fond « La Randonnée »
- 11.4 Engagement de la Ville de Brownsburg-Chatham avec Loisirs Laurentides dans le cadre du projet Circonflexe pour le projet pilote de casiers intelligents

12. CAMPING

- 12.1 Mise en disponibilité et attribution d'un contrat de services professionnels à la firme Laurentides Experts-Conseils inc. pour la mise à niveau des installations sanitaires du Camping municipal / marina de Brownsburg-Chatham
- 12.2 Mise en disponibilité et attribution d'un contrat de services professionnels à la firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA) pour la construction d'un nouveau puits d'eau potable pour alimenter suffisamment le camping municipal / marina de Brownsburg-Chatham

13. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 13.1 Mise en disponibilité pour l'acquisition de caméras embarquées (dashcams) pour le Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile

14. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 14.1 Demande de dérogation mineure DM-2026-00478 – Propriété située au 901, route des Outaouais (lot 4 423 329 du cadastre du Québec) – Superficie d'un garage privé détaché
- 14.2 Demande de dérogation mineure DM-2026-00538 – Lot 4 676 312 du cadastre du Québec, situé sur chemin d'Eupen – Implantation d'un bâtiment principal
- 14.3 Demande de dérogation mineure DM-2026-00551 – Propriété située au 494, route des Outaouais (lot 4 423 679 du cadastre du Québec) – Emplacement de la porte d'accès à un logement intergénérationnel
- 14.4 Demande de dérogation mineure DM-2026-00554 – Lot 4 235 658 du cadastre du Québec, situé sur la rue Goudreau – Implantation d'un bâtiment principal
- 14.5 Demande de PIIA numéro 2026-045 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 260-262, rue des Érables (lot 4 236 298 du cadastre du Québec)
- 14.6 Demande de PIIA numéro 2026-046 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 112, route du Canton (lot 4 422 678 du cadastre du Québec)
- 14.7 Demande de PIIA numéro 2026-047 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 238, route du Canton (lot 4 422 385 du cadastre du Québec)
- 14.8 Demande de PIIA numéro 2026-048 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 295, rue Rosedale (lot 4 236 198 du cadastre du Québec)
- 14.9 Demande de PIIA numéro 2026-049 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 380, rue Saint-Joseph (lot 4 235 505 du cadastre du Québec)
- 14.10 Demande de PIIA numéro 2026-050 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'une galerie – Propriété située au 487, rue des Érables (lot 4 234 413 du cadastre du Québec)
- 14.11 Demande de PIIA numéro 2026-051 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'une galerie – Propriété située au 126, route du Canton (lot 6 269 376 du cadastre du Québec)
- 14.12 Demande de PIIA numéro 2026-052 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 1245, route des Outaouais (lot 4 423 736 du cadastre du Québec)

- 14.13 Demande de PIIA numéro 2026-054 relative visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 404-406, rue Principale (lot 4 235 697 du cadastre du Québec)
- 14.14 Cession aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d’espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2026-00012 – Création des lots 6 705 590 à 6 705 593, 6 705 595 à 6 705 597, 6 705 599 à 6 705 600 et 6 717 006 à 6 717 008, situés sur la rue du Lac Carillon et sur le prolongement projeté des rues de Lucerne et du Domaine
- 14.15 Addenda au protocole d’entente du projet de développement du Domaine Oria Phase 1 pour autoriser des travaux supplémentaires visant le raccordement de la conduite d’aqueduc au réseau existant de la rue Lacasse
- 14.16 Autoriser la signature de l’entente promoteur entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie Gestion Or Concept inc. concernant le développement du Domaine Oria – Phase 2
- 14.17 Acceptation finale des travaux de la rue du Coteau

15. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2026 ÉTABLISSANT LES
MODALITÉS DE VERSEMENT DES DROITS DE MUTATION**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6^e jour du mois de octobre 2026 à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 26-09-304 à laquelle sont présents: mesdames les conseillères Julie Gauthier, Marilou Laurin et Martine Renaud et messieurs les conseillers Pierre Baril, Gilles Galarneau et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice.

Sont également présents :

Lisa Cameron, directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe;
Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ATTENDU l'article 11 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1), lequel permet à une municipalité de prévoir les modalités selon lesquelles un droit de mutation peut être payé en plusieurs versements;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Julie Gauthier à la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et il est résolu :

QUE LE CONSEIL PRENNE LE REGLEMENT QUI SUIVRA :

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le droit de mutation est exigible à compter du trente et unième (31^e) jour suivant l'envoi d'un compte à cet effet. Il porte intérêt à compter de ce jour au taux en vigueur pour les intérêts sur les arriérés de ces taxes.

Toutefois, le droit de mutation égal ou supérieur à un montant de 3 000 \$ peut être payé en trois (3) versements égaux. Dans un tel cas, les modalités suivantes s'appliquent :

1. Le premier versement est exigible à compter du trente et unième (31^e) jour suivant l'envoi du compte;
2. Le deuxième versement est exigible à compter du soixante et unième (61^e) jour suivant l'envoi du compte;
3. Le troisième versement est exigible à compter du quatre-vingt-onzième (91^e) jour suivant l'envoi du compte.

Chaque partie du droit de mutation visée au deuxième alinéa porte intérêt à compter de sa date d'exigibilité, au taux prévu au premier alinéa.

Malgré le deuxième alinéa, le solde du droit de mutation devient exigible si l'immeuble fait l'objet d'un nouveau transfert.

ARTICLE 2

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2026.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion :
Dépôt du projet :
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur :

Le 1^{er} septembre 2026
Le 1^{er} septembre 2026
Le 6 octobre 2026
Le

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

8.2

Canada
Province de Québec
M.R.C. d'Argenteuil
Ville de Brownsburg-Chatham

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 337-02-2026 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 337-2024 CONCERNANT
LES TRAVAUX DE PAVAGE, D'ÉCLAIRAGE, DE REPROFILAGE
DES FOSSÉS DU DOMAINE CADIEUX, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'EN MODIFIER L'OBJET PAR L'AJOUT DE TRAVAUX
D'ENSEMENCEMENT ET D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET
L'EMPRUNT À UN MONTANT DE 1 891 970 \$**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6^e jour du mois d'octobre 2026 à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 26-09-304 à laquelle sont présents: mesdames les conseillères Julie Gauthier, Marilou Laurin et Martine Renaud et messieurs les conseillers Pierre Baril, Gilles Galarneau et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice.

Sont également présents :

Lisa Cameron, directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe;
Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a décrété, par le biais du Règlement d'emprunt numéro 337-2024, une dépense et un emprunt de 1 147 330 \$ pour des travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage des fossés du Domaine Cadieux;

ATTENDU QUE ce règlement a été amendé par le Règlement d'emprunt numéro 337-01-2025 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant de 1 454 507 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender à nouveau le Règlement numéro 337-2024 afin d'en modifier l'objet par l'ajout de travaux d'ensemencement et d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant de 1 891 970 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné madame la conseillère Marilou Laurin à la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE, dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage et d'ensemencement des fossés du Domaine Cadieux, dont le détail est prévu à l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement, seront donc payés à même un emprunt à cet effet;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des infrastructures et travaux publics, monsieur Michael Bubar.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et il est résolu :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ainsi que toute annexe à laquelle il est fait référence dans le présent règlement en font partie intégrante.

ARTICLE 2

Le cinquième « ATTENDU QUE » du règlement numéro 337-2024, tel que modifié, est de nouveau remplacé par le suivant :

« ATTENDU QUE les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage et d'ensemencement des fossés du Domaine Cadieux, dont le détail est prévu à l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement, seront donc payés à même un emprunt à cet effet; ».

ARTICLE 3

Le titre de ce règlement, tel que modifié, est de nouveau remplacé par le suivant :

« Règlement d'emprunt numéro 337-2024 concernant les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage et d'ensemencement des fossés du Domaine Cadieux et décrétant un emprunt et une dépense de 1 891 970 \$ ».

ARTICLE 4

L'article 2 de ce règlement, tel que modifié, est de nouveau remplacé par le suivant :

« Le conseil municipal est autorisé à effectuer ou à faire effectuer les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage et d'ensemencement des fossés du Domaine Cadieux, conformément à l'estimation budgétaire préparée par monsieur Michael Bubar, directeur du Service des infrastructures et travaux publics et madame Marie-Christine Vézeau, trésorière et directrice du Service des finances, signée et datée du 19 août 2026, au montant total estimé à 1 891 970 \$, incluant les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes nettes et les frais d'emprunt temporaire, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ». ».

ARTICLE 5

L'article 3 de ce règlement, tel que modifié, est de nouveau remplacé par le suivant :

« Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 891 970 \$ pour les fins du présent règlement d'emprunt. ».

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 6

L'article 4 de ce règlement, tel que modifié, est de nouveau remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter le solde de la dépense prévue au présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 891 970 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, la trésorière est autorisée à emprunter temporairement au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham tout ou en partie du montant autorisé aux fins du présent règlement. ».

ARTICLE 7

L'article 5 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt prévu à l'article 4, soit 50 % des coûts de pavage, d'éclairage et de reprofilage, tels qu'ils apparaissent à l'annexe « A », il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur l'ensemble des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « B », laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ou telle qu'elle apparaît à la matrice graphique de la MRC d'Argenteuil pour les lots communs détenus en copropriété et répartie selon la quote-part dans les parties communes décrite à la déclaration de copropriété. ».

ARTICLE 8

L'article 6 de ce règlement est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt prévu à l'article 4, soit 50 % des coûts de pavage, d'éclairage et de reprofilage, tels qu'ils apparaissent à l'annexe « A », il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur l'ensemble des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « B », laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. ».

ARTICLE 9

Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 6, des suivants :

« ARTICLE 6.1

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt prévu à l'article 4, soit 50 % des coûts d'ensemencement, tels qu'ils apparaissent à l'annexe « A », il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur l'ensemble des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « C », laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ou telle qu'elle apparaît à la matrice graphique de la MRC d'Argenteuil pour les lots communs détenus en copropriété et répartie selon la quote-part dans les parties communes décrite à la déclaration de copropriété.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 6.2

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt prévu à l'article 4, soit 50 % des coûts d'ensemencement, tels qu'ils apparaissent à l'annexe « A », il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur l'ensemble des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « C », laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. ».

ARTICLE 10

L'article 9 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Le conseil municipal décrète qu'un montant représentant 15 % du total de l'emprunt est destiné à renflouer le fonds général de la Ville de Brownsburg-Chatham de tout ou en partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement. ».

ARTICLE 11

L'annexe « A » de ce règlement, tel que modifié, est remplacé par l'annexe « A » du présent règlement.

ARTICLE 12

L'annexe « B » de ce règlement est remplacé par l'annexe « B » du présent règlement.

ARTICLE 13

Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'annexe « B », de l'annexe « C » du présent règlement.

ARTICLE 14

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion :	Le 1 ^{er} septembre 2026
Dépôt du projet :	Le 1 ^{er} septembre 2026
Adoption du règlement :	Le
Avis public tenue du registre :	Le
Tenue du registre :	Le
Approbation MAMH :	Le
Entrée en vigueur :	Le

Règlements de la Ville de
Brownsburg-Chatham

ANNEXE « A »

RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 337-2024 CONCERNANT LES
TRAVAUX DE PAVAGE, D’ÉCLAIRAGE ET DE REPROFILAGE ET
D’ENSEMENCEMENT DES FOSSÉS DU DOMAINE CADIEUX ET
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 891 970 \$

Type d’intervention	Coûts de pavage, éclairage et reprofilage	Coûts d’ensemencement	Total
Pavage	820 754 \$		820 754 \$
Éclairage	114 683 \$		114 683 \$
Reprofilage des fossés	175 000 \$		175 000 \$
Ensemencement des fossés (régie interne)	N/A	392 500 \$	392 500 \$
Sous-total des coûts directs	1 110 437 \$	392 500 \$	1 502 937 \$
Honoraires professionnels – 10 %	111 043 \$	0 \$	111 043 \$
Imprévus – 10 %	111 044 \$	30 000 \$	141 044 \$
TVQ à payer – 50 %	66 460 \$	14 963 \$	81 423 \$
Frais d’émission de l’emprunt – 5 %	55 523 \$	0 \$	55 523 \$
Sous-total des frais incidents	344 070 \$	44 963 \$	389 033 \$
Grand total du règlement d’emprunt	1 454 507 \$	437 463 \$	1 891 970 \$

Préparée le 19 août 2026 par :

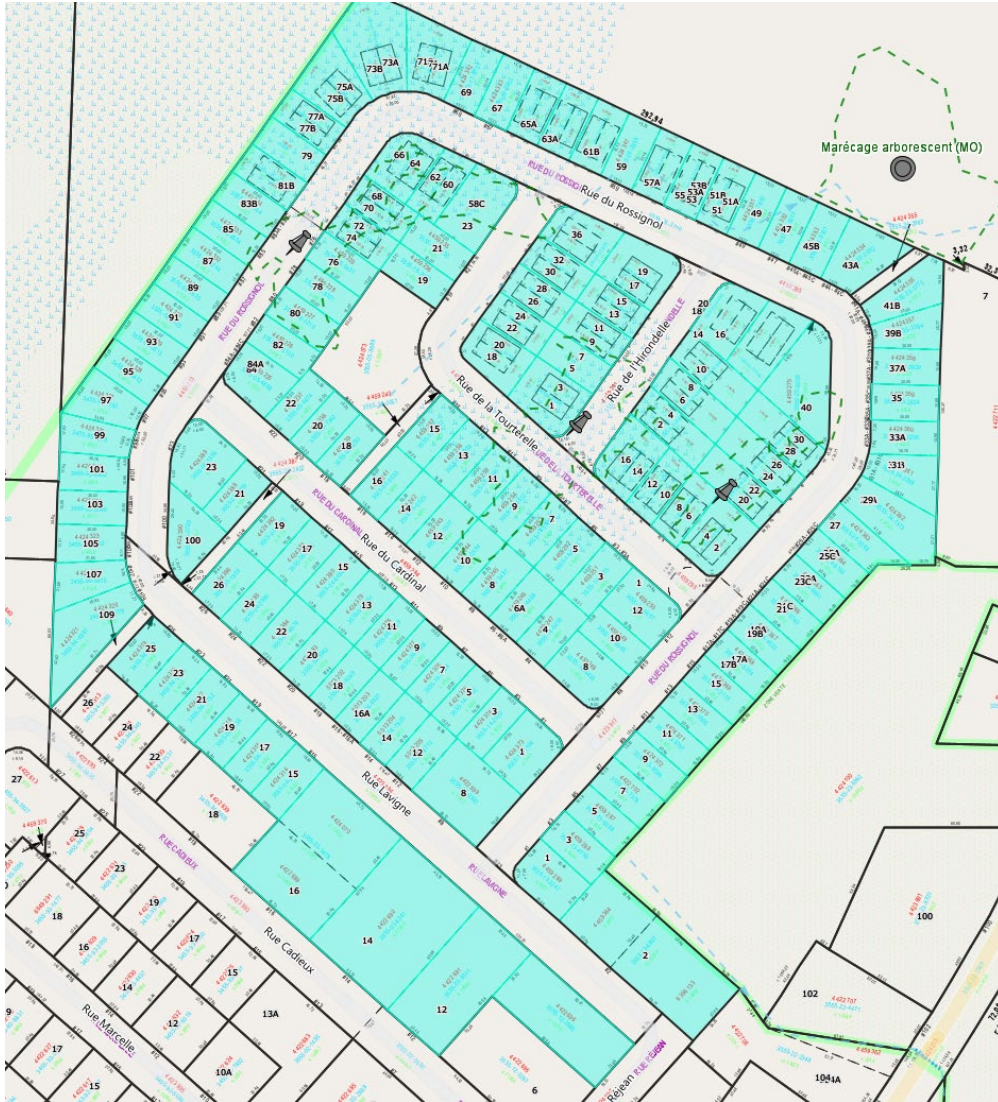
Michael Bubar
Directeur – Service des
infrastructures et travaux
publics

Marie-Christine Vézeau
Trésorière et directrice du
Service des finances

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ANNEXE « B »

BASSIN DE TAXATION SUR LEQUEL EST IMPOSÉE LA TAXE SPÉCIALE.



LISTE DES MATRICULES

No. Suivi	Matricule	No. civique inférieur	App.	No. civique supérieur	App.	rue
1	3555-03-8511-0-000-0000	12				CADIEUX
2	3555-03-6241-0-000-0000	14				CADIEUX
3	3555-03-3478-0-000-0000	16				CADIEUX
4	3555-14-3104-0-000-0000	1				CARDINAL
5	3555-14-2020-0-000-0000	3				CARDINAL
6	3555-14-5455-0-000-0000	4				CARDINAL
7	3555-14-1132-0-000-0000	5				CARDINAL
8	3555-14-4468-0-000-0000	6		6	A	CARDINAL
9	3555-14-0244-0-000-0000	7				CARDINAL
10	3555-14-3481-0-000-0000	8				CARDINAL
11	3555-04-9356-0-000-0000	9				CARDINAL
12	3555-14-2594-0-000-0000	10				CARDINAL
13	3555-04-8468-0-000-0000	11				CARDINAL
14	3555-15-1507-0-000-0000	12				CARDINAL
15	3555-04-7481-0-000-0000	13				CARDINAL
16	3555-15-0520-0-000-0000	14				CARDINAL
17	3555-04-6494-0-000-0000	15				CARDINAL
18	3555-05-9533-0-000-0000	16				CARDINAL
19	3555-05-5308-0-000-0000	17				CARDINAL
20	3555-05-8250-0-000-0000	18				CARDINAL
21	3555-05-4322-0-000-0000	19				CARDINAL

*Règlements de la Ville de
Brownsburg-Chatham*

22	3555-05-7362-0-000-0000	20				CARDINAL
23	3555-05-2939-0-000-0000	21				CARDINAL
24	3555-05-6474-0-000-0000	22				CARDINAL
25	3555-05-1956-0-000-0000	23				CARDINAL
26	3555-15-7256-0-000-0000	1		3		HIRONDELLE
27	3555-25-2332-0-000-0000	2		4		HIRONDELLE
34	3555-15-8669-0-000-0000	5		7		HIRONDELLE
28	3555-25-3443-0-000-0000	6		8		HIRONDELLE
29	3555-15-9779-0-000-0000	9		11		HIRONDELLE
30	3555-25-4553-0-000-0000	10				HIRONDELLE
31	3555-25-0889-0-000-0000	13		15		HIRONDELLE
32	3555-26-2103-0-000-0000	17		19		HIRONDELLE
33	3555-25-5474-0-000-0000	18		20		HIRONDELLE
35	3555-13-6807-0-000-0000	2				LAVIGNE
36	3555-13-0392-0-000-0000	8				LAVIGNE
37	3555-04-8713-0-000-0000	12				LAVIGNE
38	3555-04-7825-0-000-0000	14				LAVIGNE
39	3555-04-2712-0-000-0000	15				LAVIGNE
40	3555-04-6937-0-000-0000	16		16	A	LAVIGNE
41	3555-04-1725-0-000-0000	17				LAVIGNE
42	3555-04-6049-0-000-0000	18				LAVIGNE
43	3555-04-0738-0-000-0000	19				LAVIGNE
44	3555-04-5062-0-000-0000	20				LAVIGNE
45	3455-94-9752-0-000-0000	21				LAVIGNE
46	3555-04-4076-0-000-0000	22				LAVIGNE
47	3455-94-8765-0-000-0000	23				LAVIGNE
48	3555-04-2990-0-000-0000	24				LAVIGNE
49	3455-94-7679-0-000-0000	25				LAVIGNE
50	3555-05-1903-0-000-0000	26				LAVIGNE
51	3555-12-2685-0-000-0000					REJEAN
52	3555-13-3247-0-000-0000	1				ROSSIGNOL
53	3555-13-4759-0-000-0000	3				ROSSIGNOL
54	3555-35-2392-0-000-0000	4	A	4	C	ROSSIGNOL
55	3555-13-6068-0-000-0000	5				ROSSIGNOL
56	3555-13-7378-0-000-0000	7				ROSSIGNOL
57	3555-14-6435-0-000-0000	8				ROSSIGNOL
58	3555-13-8588-0-000-0000	9				ROSSIGNOL
59	3555-14-8045-0-000-0000	10				ROSSIGNOL
60	3555-13-9797-0-000-0000	11				ROSSIGNOL
61	3555-14-9557-0-000-0000	12				ROSSIGNOL
62	3555-24-0906-0-000-0000	13				ROSSIGNOL
63	3555-24-2115-0-000-0000	15				ROSSIGNOL
64	3555-24-3324-0-000-0000	17	A	17	C	ROSSIGNOL
65	3555-24-4533-0-000-0000	19	A	19	C	ROSSIGNOL
66	3555-25-4602-0-000-0000	20		22		ROSSIGNOL
67	3555-24-5742-0-000-0000	21	A	21	C	ROSSIGNOL
68	3555-24-6951-0-000-0000	23	A	23	C	ROSSIGNOL
69	3555-25-5811-0-000-0000	24		26		ROSSIGNOL
70	3555-24-8160-0-000-0000	25	A	25	C	ROSSIGNOL
71	3555-24-9269-0-000-0000	27		27	C	ROSSIGNOL
72	3555-25-7020-0-000-0000	28		30		ROSSIGNOL
73	3555-34-1373-0-000-0000	29		29	C	ROSSIGNOL
74	3555-34-2288-0-000-0000	31	A	31	C	ROSSIGNOL
75	3555-35-2208-0-000-0000	33	A	33	C	ROSSIGNOL
76	3555-35-2624-0-000-0000	35	A	35	C	ROSSIGNOL
77	3555-35-2939-0-000-0000	37	A	37	C	ROSSIGNOL
78	3555-35-3354-0-000-0000	39	A	39	C	ROSSIGNOL
79	3555-25-8038-0-000-0000	40				ROSSIGNOL
80	3555-35-3773-0-000-0000	41	A	41	C	ROSSIGNOL
81	3555-36-0301-0-000-0000	45	A	45	C	ROSSIGNOL
82	3555-26-9010-0-000-0000	47				ROSSIGNOL
83	3555-26-7819-0-000-0000	49				ROSSIGNOL

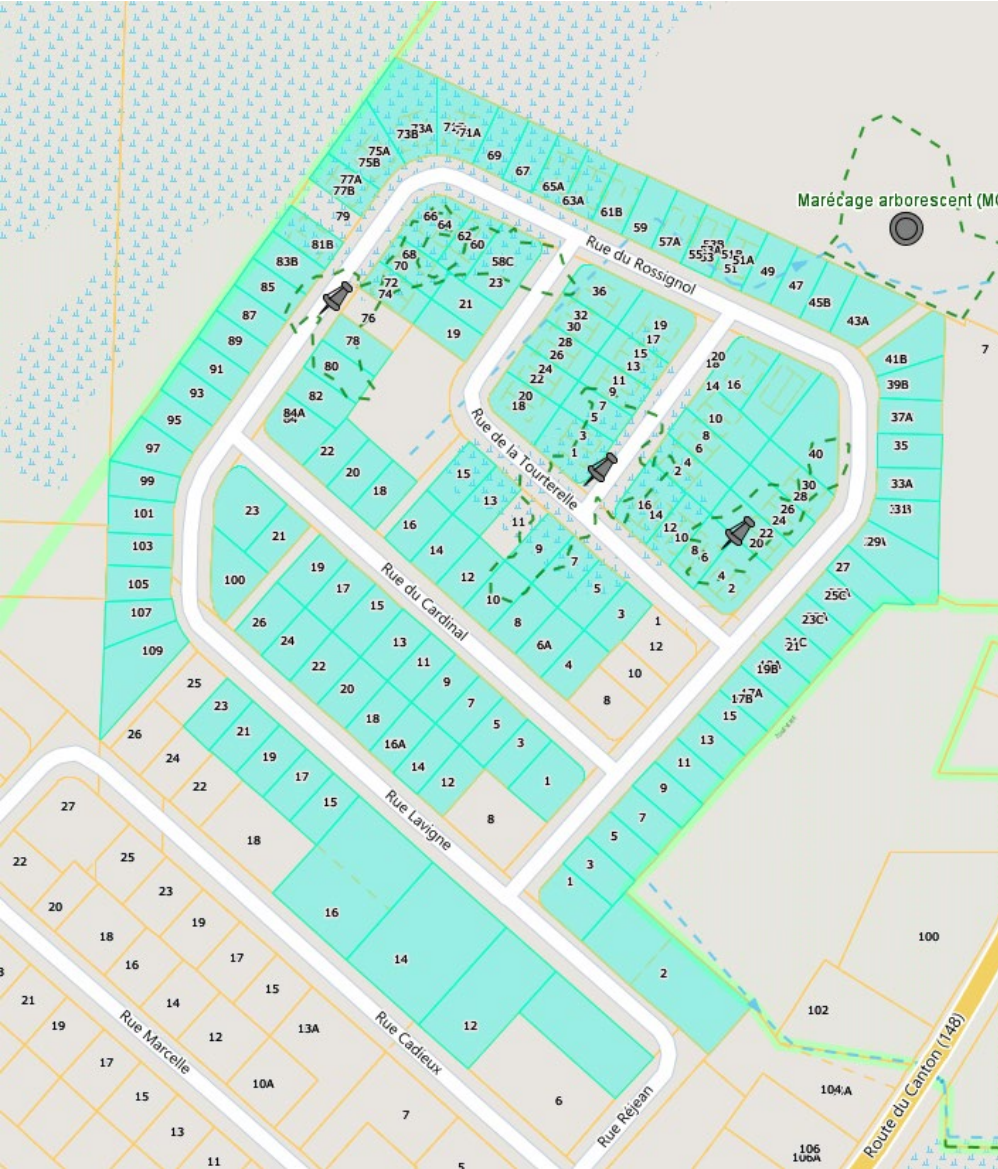
Règlements de la Ville de
Brownsburg-Chatham

84	3555-26-6528-0-000-0000	51	A	51	B	ROSSIGNOL
85	3555-26-5337-0-000-0000	53		55		ROSSIGNOL
86	3555-26-4146-0-000-0000	57	A	57	B	ROSSIGNOL
87	3555-16-5744-0-000-0000	58	A	58	C	ROSSIGNOL
88	3555-26-2855-0-000-0000	59				ROSSIGNOL
89	3555-16-4457-0-000-0000	60		62		ROSSIGNOL
90	3555-26-1665-0-000-0000	61	A	61	B	ROSSIGNOL
91	3555-26-0474-0-000-0000	63	A	63	B	ROSSIGNOL
92	3555-16-3070-0-000-0000	64		66		ROSSIGNOL
93	3555-16-9183-0-000-0000	65	A	65	B	ROSSIGNOL
94	3555-16-7992-0-000-0000	67				ROSSIGNOL
95	3555-16-1651-0-000-0000	68		70		ROSSIGNOL
96	3555-17-6701-0-000-0000	69				ROSSIGNOL
97	3555-17-5115-0-000-0000	71	A	71	B	ROSSIGNOL
98	3555-16-0542-0-000-0000	72		74		ROSSIGNOL
99	3555-17-2624-0-000-0000	73	A	73	B	ROSSIGNOL
100	3555-17-0508-0-000-0000	75	A	75	B	ROSSIGNOL
101	3555-06-9431-0-000-0000	76				ROSSIGNOL
102	3555-06-8321-0-000-0000	78				ROSSIGNOL
103	3555-06-8185-0-000-0000	79				ROSSIGNOL
104	3555-06-7210-0-000-0000	80				ROSSIGNOL
105	3555-06-7075-0-000-0000	81	A	81	B	ROSSIGNOL
106	3555-06-6100-0-000-0000	82				ROSSIGNOL
107	3555-06-5964-0-000-0000	83	A	83	C	ROSSIGNOL
108	3555-05-4888-0-000-0000	84	A	84	C	ROSSIGNOL
109	3555-06-4854-0-000-0000	85				ROSSIGNOL
110	3555-06-3744-0-000-0000	87				ROSSIGNOL
111	3555-06-2633-0-000-0000	89				ROSSIGNOL
112	3555-06-1623-0-000-0000	91				ROSSIGNOL
113	3555-06-0513-0-000-0000	93		93	A	ROSSIGNOL
114	3455-96-9402-0-000-0000	95				ROSSIGNOL
115	3455-95-7792-0-000-0000	97				ROSSIGNOL
116	3455-95-7278-0-000-0000	99				ROSSIGNOL
117	3555-05-0729-0-000-0000	100				ROSSIGNOL
118	3455-95-6962-0-000-0000	101				ROSSIGNOL
119	3455-95-6546-0-000-0000	103				ROSSIGNOL
120	3455-95-6232-0-000-0000	105				ROSSIGNOL
121	3455-95-5915-0-000-0000	107				ROSSIGNOL
122	3455-94-4987-0-000-0000	109				ROSSIGNOL
123	3555-06-9295-0-000-0000	77	A	77	B	ROSSIGNOL
124	3555-25-7161-0-000-0000					ROSSIGNOL
125	3555-24-3381-0-000-0000	2		4		TOURTERELLE
126	3555-14-7873-0-000-0000	3		3	A	TOURTERELLE
127	3555-14-6886-0-000-0000	5				TOURTERELLE
128	3555-24-2295-0-000-0000	6		8		TOURTERELLE
129	3555-14-5899-0-000-0000	7				TOURTERELLE
130	3555-15-4812-0-000-0000	9				TOURTERELLE
131	3555-25-1307-0-000-0000	10		12		TOURTERELLE
132	3555-15-3925-0-000-0000	11				TOURTERELLE
133	3555-15-2938-0-000-0000	13				TOURTERELLE
134	3555-25-0322-0-000-0000	14		16		TOURTERELLE
135	3555-15-1951-0-000-0000	15				TOURTERELLE
136	3555-15-5478-0-000-0000	18		20		TOURTERELLE
137	3555-16-2620-0-000-0000	19				TOURTERELLE
138	3555-16-3630-0-000-0000	21				TOURTERELLE
139	3555-15-6490-0-000-0000	22				TOURTERELLE
140	3555-16-7600-0-000-0000	26		28		TOURTERELLE
141	3555-16-8611-0-000-0000	30		32		TOURTERELLE
142	3555-26-0322-0-000-0000	36				TOURTERELLE

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ANNEXE « C »

BASSIN DE TAXATION SUR LEQUEL EST IMPOSÉE LA TAXE SPÉCIALE.



LISTE DES MATRICULES

No suivi	Matricule	No. civique inférieur	App.	No. civique supérieur	App.2	rue
1	3555-03-8511-0-000-0000	12				CADIEUX
2	3555-03-6241-0-000-0000	14				CADIEUX
3	3555-03-3478-0-000-0000	16				CADIEUX
4	3555-14-3104-0-000-0000	1				CARDINAL
5	3555-14-2020-0-000-0000	3				CARDINAL
6	3555-14-5455-0-000-0000	4				CARDINAL
7	3555-14-1132-0-000-0000	5				CARDINAL
8	3555-14-4468-0-000-0000	6		6	A	CARDINAL
9	3555-14-0244-0-000-0000	7				CARDINAL
10	3555-14-3481-0-000-0000	8				CARDINAL
11	3555-04-9356-0-000-0000	9				CARDINAL
12	3555-14-2594-0-000-0000	10				CARDINAL
13	3555-04-8468-0-000-0000	11				CARDINAL
14	3555-15-1507-0-000-0000	12				CARDINAL
15	3555-04-7481-0-000-0000	13				CARDINAL

*Règlements de la Ville de
Brownsburg-Chatham*

16	3555-15-0520-0-000-0000	14			CARDINAL	
17	3555-04-6494-0-000-0000	15			CARDINAL	
18	3555-05-9533-0-000-0000	16			CARDINAL	
19	3555-05-5308-0-000-0000	17			CARDINAL	
20	3555-05-8250-0-000-0000	18			CARDINAL	
21	3555-05-4322-0-000-0000	19			CARDINAL	
22	3555-05-7362-0-000-0000	20			CARDINAL	
23	3555-05-2939-0-000-0000	21			CARDINAL	
24	3555-05-6474-0-000-0000	22			CARDINAL	
25	3555-05-1956-0-000-0000	23			CARDINAL	
26	3555-15-7256-0-000-0000	1	3		HIRONDELLE	
27	3555-25-2332-0-000-0000	2	4		HIRONDELLE	
28	3555-15-8669-0-000-0000	5	7		HIRONDELLE	
29	3555-25-3443-0-000-0000	6	8		HIRONDELLE	
30	3555-15-9779-0-000-0000	9	11		HIRONDELLE	
31	3555-25-4553-0-000-0000	10			HIRONDELLE	
32	3555-25-0889-0-000-0000	13	15		HIRONDELLE	
33	3555-26-2103-0-000-0000	17	19		HIRONDELLE	
34	3555-25-5474-0-000-0000	18	20		HIRONDELLE	
35	3555-13-6807-0-000-0000	2			LAVIGNE	
36	3555-04-8713-0-000-0000	12			LAVIGNE	
37	3555-04-7825-0-000-0000	14			LAVIGNE	
38	3555-04-2712-0-000-0000	15			LAVIGNE	
39	3555-04-6937-0-000-0000	16	16	A	LAVIGNE	
40	3555-04-1725-0-000-0000	17			LAVIGNE	
41	3555-04-6049-0-000-0000	18			LAVIGNE	
42	3555-04-0738-0-000-0000	19			LAVIGNE	
43	3555-04-5062-0-000-0000	20			LAVIGNE	
44	3455-94-9752-0-000-0000	21			LAVIGNE	
45	3555-04-4076-0-000-0000	22			LAVIGNE	
46	3455-94-8765-0-000-0000	23			LAVIGNE	
47	3555-04-2990-0-000-0000	24			LAVIGNE	
48	3555-05-1903-0-000-0000	26			LAVIGNE	
49	3555-12-2685-0-000-0000				REJEAN	
50	3555-13-3247-0-000-0000	1			ROSSIGNOL	
51	3555-13-4759-0-000-0000	3			ROSSIGNOL	
52	3555-35-2392-0-000-0000	4	A	4	C	ROSSIGNOL
53	3555-13-6068-0-000-0000	5				ROSSIGNOL
54	3555-13-7378-0-000-0000	7				ROSSIGNOL
55	3555-13-8588-0-000-0000	9				ROSSIGNOL
56	3555-13-9797-0-000-0000	11				ROSSIGNOL
57	3555-24-0906-0-000-0000	13				ROSSIGNOL
58	3555-24-2115-0-000-0000	15				ROSSIGNOL
59	3555-24-3324-0-000-0000	17	A	17	C	ROSSIGNOL
60	3555-24-4533-0-000-0000	19	A	19	C	ROSSIGNOL
61	3555-25-4602-0-000-0000	20		22		ROSSIGNOL
62	3555-24-5742-0-000-0000	21	A	21	C	ROSSIGNOL
63	3555-24-6951-0-000-0000	23	A	23	C	ROSSIGNOL
64	3555-25-5811-0-000-0000	24		26		ROSSIGNOL
65	3555-24-8160-0-000-0000	25	A	25	C	ROSSIGNOL
66	3555-24-9269-0-000-0000	27		27	C	ROSSIGNOL
67	3555-25-7020-0-000-0000	28		30		ROSSIGNOL
68	3555-34-1373-0-000-0000	29		29	C	ROSSIGNOL
69	3555-34-2288-0-000-0000	31	A	31	C	ROSSIGNOL
70	3555-35-2208-0-000-0000	33	A	33	C	ROSSIGNOL
71	3555-35-2624-0-000-0000	35	A	35	C	ROSSIGNOL
72	3555-35-2939-0-000-0000	37	A	37	C	ROSSIGNOL
73	3555-35-3354-0-000-0000	39	A	39	C	ROSSIGNOL
74	3555-25-8038-0-000-0000	40				ROSSIGNOL
75	3555-35-3773-0-000-0000	41	A	41	C	ROSSIGNOL
76	3555-36-0301-0-000-0000	45	A	45	C	ROSSIGNOL
77	3555-26-9010-0-000-0000	47				ROSSIGNOL
78	3555-26-7819-0-000-0000	49				ROSSIGNOL

Règlements de la Ville de
Brownsburg-Chatham

79	3555-26-6528-0-000-0000	51	A	51	B	ROSSIGNOL
80	3555-26-5337-0-000-0000	53		55		ROSSIGNOL
81	3555-26-4146-0-000-0000	57	A	57	B	ROSSIGNOL
82	3555-16-5744-0-000-0000	58	A	58	C	ROSSIGNOL
83	3555-26-2855-0-000-0000	59				ROSSIGNOL
84	3555-16-4457-0-000-0000	60		62		ROSSIGNOL
85	3555-26-1665-0-000-0000	61	A	61	B	ROSSIGNOL
86	3555-26-0474-0-000-0000	63	A	63	B	ROSSIGNOL
87	3555-16-3070-0-000-0000	64		66		ROSSIGNOL
88	3555-16-9183-0-000-0000	65	A	65	B	ROSSIGNOL
89	3555-16-7992-0-000-0000	67				ROSSIGNOL
90	3555-16-1651-0-000-0000	68		70		ROSSIGNOL
91	3555-17-6701-0-000-0000	69				ROSSIGNOL
92	3555-17-5115-0-000-0000	71	A	71	B	ROSSIGNOL
93	3555-16-0542-0-000-0000	72		74		ROSSIGNOL
94	3555-17-2624-0-000-0000	73	A	73	B	ROSSIGNOL
95	3555-17-0508-0-000-0000	75	A	75	B	ROSSIGNOL
96	3555-06-8321-0-000-0000	78				ROSSIGNOL
97	3555-06-7210-0-000-0000	80				ROSSIGNOL
98	3555-06-7075-0-000-0000	81	A	81	B	ROSSIGNOL
99	3555-06-6100-0-000-0000	82				ROSSIGNOL
100	3555-06-5964-0-000-0000	83	A	83	C	ROSSIGNOL
101	3555-05-4888-0-000-0000	84	A	84	C	ROSSIGNOL
102	3555-06-4854-0-000-0000	85				ROSSIGNOL
103	3555-06-3744-0-000-0000	87				ROSSIGNOL
104	3555-06-2633-0-000-0000	89				ROSSIGNOL
105	3555-06-1623-0-000-0000	91				ROSSIGNOL
106	3555-06-0513-0-000-0000	93		93	A	ROSSIGNOL
107	3455-96-9402-0-000-0000	95				ROSSIGNOL
108	3455-95-7792-0-000-0000	97				ROSSIGNOL
109	3455-95-7278-0-000-0000	99				ROSSIGNOL
110	3555-05-0729-0-000-0000	100				ROSSIGNOL
111	3455-95-6962-0-000-0000	101				ROSSIGNOL
112	3455-95-6546-0-000-0000	103				ROSSIGNOL
113	3455-95-6232-0-000-0000	105				ROSSIGNOL
114	3455-95-5915-0-000-0000	107				ROSSIGNOL
115	3455-94-4987-0-000-0000	109				ROSSIGNOL
116	3555-06-9295-0-000-0000	77	A	77	B	ROSSIGNOL
117	3555-25-7161-0-000-0000					ROSSIGNOL
118	3555-24-3381-0-000-0000	2		4		TOURTERELLE
119	3555-14-7873-0-000-0000	3		3	A	TOURTERELLE
120	3555-14-6886-0-000-0000	5				TOURTERELLE
121	3555-24-2295-0-000-0000	6		8		TOURTERELLE
122	3555-14-5899-0-000-0000	7				TOURTERELLE
123	3555-15-4812-0-000-0000	9				TOURTERELLE
124	3555-25-1307-0-000-0000	10		12		TOURTERELLE
125	3555-15-2938-0-000-0000	13				TOURTERELLE
126	3555-25-0322-0-000-0000	14		16		TOURTERELLE
127	3555-15-1951-0-000-0000	15				TOURTERELLE
128	3555-15-5478-0-000-0000	18		20		TOURTERELLE
129	3555-16-2620-0-000-0000	19				TOURTERELLE
130	3555-16-3630-0-000-0000	21				TOURTERELLE
131	3555-15-6490-0-000-0000	22				TOURTERELLE
132	3555-16-7600-0-000-0000	26		28		TOURTERELLE
133	3555-16-8611-0-000-0000	30		32		TOURTERELLE
134	3555-26-0322-0-000-0000	36				TOURTERELLE

Certains matricules figurant à l'annexe « B » ne sont pas inscrits à l'annexe « C », puisque les travaux d'ensemencement ont été réalisés par le propriétaire de l'immeuble.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Canada
Province de Québec
M.R.C. d'Argenteuil
Ville de Brownsburg-Chatham

**RÈGLEMENT NUMÉRO 291-03-2026 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2021 RELATIF AUX RÈGLES DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET À LA TARIFICATION DES
SERVICES QUI Y SONT OFFERTS ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2020**

À la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 octobre 2026, à 19 h, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 26-09-304 à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Julie Gauthier, Marilou Laurin et Martine Renaud et messieurs les conseillers Pierre Baril, Gilles Garlarneau et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice.

Sont également présents :

Lisa Cameron, directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe;
Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités soient financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif aux règles de la bibliothèque municipale, notamment quant à la procédure de réservation de prêt;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Gilles Galarneau à la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et il est résolu :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

L'article 7 du Règlement numéro 291-2021 tel qu'amendé, est remplacé par le suivant :

« RÉSERVATION

Tout document admissible au prêt peut faire l'objet d'une réservation lorsqu'il est indisponible au moment de la demande.

La réservation peut être effectuée sur place, en ligne ou par téléphone, durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Lorsque le document réservé devient disponible, l'abonné en est avisé par téléphone. Il dispose alors d'un délai de sept (7) jours ouvrables suivant la date de l'avis pour réclamer le document.

À l'expiration de ce délai, la réservation est annulée et le document est remis en circulation. L'abonné qui souhaite toujours obtenir le document doit effectuer une nouvelle réservation.

Un abonné peut avoir un maximum de dix (10) réservations simultanément.

PRÊT VACANCES

À la demande de l'abonné, une date de retour particulière peut être accordée pour les documents empruntés avant une période de vacances.

La durée du prêt peut alors être prolongée jusqu'à un maximum de six (6) semaines, sous réserve des conditions applicables au document emprunté et des réservations en cours.

PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Le prêt entre bibliothèques (PEB) permet à un abonné d'obtenir, par l'intermédiaire du Réseau BIBLIO des Laurentides, un document qui ne fait pas partie de la collection de la bibliothèque.

Le service est accessible à tout abonné dont le dossier est en règle.

La demande de PEB peut être effectuée auprès du personnel de la bibliothèque ou, lorsque cette fonctionnalité est disponible, au moyen du catalogue en ligne.

Un délai approximatif de cinq (5) à dix (10) jours ouvrables peut être requis pour la réception du document.

Aucune limite annuelle de demandes de PEB n'est applicable.

Lorsque le document est reçu, l'abonné en est avisé par téléphone. Il dispose alors de sept (7) jours ouvrables suivant la date de l'avis pour effectuer l'emprunt. À défaut, le document est retourné à la bibliothèque prêteuse.

La durée du prêt d'un document obtenu par PEB est de quatre (4) semaines, sous réserve des délais postaux et des conditions établies par la bibliothèque prêteuse.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Un renouvellement peut être accordé uniquement lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1. aucune réservation n'est en attente sur le document;
2. la bibliothèque prêteuse autorise le renouvellement.

Les jeux et les revues ne sont pas admissibles au prêt entre bibliothèques.

Tout document obtenu par PEB qui est perdu ou endommagé par l'abonné est facturé à ce dernier conformément aux exigences de la bibliothèque prêteuse. Le montant réclamé correspond au coût exigé par cette dernière. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion :	Le 1 ^{er} septembre 2026
Dépôt du projet :	Le 1 ^{er} septembre 2026
Adoption :	Le 6 octobre 2026
Entrée en vigueur :	